



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tribunaux de grande instance

Question écrite n° 17870

Texte de la question

M. Philippe Mathot appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'affectation de véhicules de service aux tribunaux de grande instance. En 1990, il avait été prévu que chaque tribunal de grande instance devait bénéficier d'un véhicule compte tenu de la nécessité pour les magistrats, notamment du parquet et de l'instruction, de se déplacer. Or il apparaît que de nombreux tribunaux n'ont pas, aujourd'hui encore, obtenu de véhicule de dotation. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour pallier cet état de fait préjudiciable au bon fonctionnement de la justice.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de Monsieur le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur le manque de véhicules de service, mis à disposition des tribunaux de grande instance. Depuis 1990, l'effort consenti en matière de dotation de véhicules de service est notable. En effet, l'effectif du parc automobile des juridictions du premier degré a presque triple (68 en 1990, 195 en 1994). Actuellement, sur les 35 cours d'appel et les 181 tribunaux de grande instance, 28 tribunaux de grande instance à une chambre ne sont toujours pas dotés de véhicule de service. Le plan de dotation d'au moins un véhicule de service par tribunal de grande instance se poursuit, puisque le projet de loi de finances de 1995 prévoit l'achat de 20 véhicules supplémentaires. Les exercices budgétaires suivants devraient permettre d'atteindre l'objectif recherché.

Données clés

Auteur : [M. Mathot Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17870

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1994, page 4343

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5062